

COMPTE RENDU

Madame le Maire présente ses vœux aux conseillers municipaux pour cette année 2021 qui commence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

N° 01.2021.01 – OBJET : Finances locales – Subventions – Demandes de subvention – Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 €HT - Proposition de travaux O.N.F. susceptibles de bénéficier d'un dossier de D.E.T.R.

Le 21 courant, M. FLEUROT, technicien O.N.F., a fait parvenir le programme des travaux prévus (et les recettes) pour 2021.

Il sera convié lors d'une prochaine séance pour explications de l'ensemble de ces travaux mais au vu des délais de dépôt des dossiers, le premier point de ce programme d'actions est soumis à décision.

Il s'agit de la régénération de la parcelle 14u par la fourniture, la plantation et la protection contre le gibier de 1 000 plants de douglas suivi du dégagement manuel de cette plantation en 2022 et 2023 pour la somme totale de 3 970.00 €.

Selon M. FLEUROT, ce projet peut bénéficier d'une D.E.T.R. catégorie 6 Environnement et transition énergétique – point g) projet permettant la renaturation d'anciens espaces / friches industrielles, et/ou en faveur de la biodiversité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet de régénération de la parcelle 14u proposé par l'O.N.F. pour la somme de 3 970.00 €HT et sollicite une subvention auprès de Monsieur le Préfet des Vosges dans le cadre de la D.E.T.R.

Le projet de plantation de nouvelles essences sur les parcelles concernées par l'échange avec Nids des Vosges ferait l'objet d'autres aides financières.

N° 01.2021.02 et N° 01.2021.03 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – Projet de réfection de la cabane « Jean-Luc » : présentation des documents de l'architecte.

Les documents présentés par Monsieur AUBEL lors d'une réunion le 19 décembre 2020 sont présentés cette fois dans le cadre d'une réunion de Conseil Municipal.

L'ensemble des conseillers prend connaissance des plans établis par M. Pierre-Yves AUBEL, maître d'œuvre, et des devis s'y rapportant, pour la mise en sécurité du bâtiment existant et la construction d'un garage adjacent.

Madame le Maire donne le détail des estimations pour ces deux projets ainsi que le total :

- mise en sécurité du bâtiment : 35 183.02 €HT,
- construction d'un garage : 68 003.59 €HT.

Quelques adaptations seront à revoir sur chaque projet (maintien des volets, hauteur du muret de la plateforme pour dépôt TRAPP et protection de la paroi).

Sachant que le projet de mise en sécurité peut faire l'objet d'une demande de D.E.T.R., le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet ainsi établi de mise en sécurité du bâtiment existant pour la somme de 35 183.02 €HT, sollicite une subvention auprès de Monsieur le Préfet des Vosges dans le cadre de la D.E.T.R. et charge le Maire de poursuivre le projet et l'autorise à signer tous les documents nécessaires au dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet ainsi établi pour la construction d'un garage pour la somme de 68 003.59 €HT et charge le Maire de poursuivre le projet et l'autorise à signer tous les documents nécessaires au dossier. Madame le Maire précise qu'elle poursuit la recherche de subvention(s) correspondant(s) à la construction du garage.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 29 JANVIER 2021

Madame le Maire rappelle que le dossier de « Restauration de la moyenne cloche de l'église » est déjà en cours de dépôt pour l'octroi de la D.E.T.R.

Suite à une question d'un conseiller municipal de réaliser ces projets sur deux ans, Madame le Maire précise que la commune est en capacité financière de les prendre en charge sur une seule année. Il n'y a plus d'emprunt en cours. Toutefois, les dossiers de ces deux projets étant distincts, le Conseil pourra se prononcer ultérieurement quant à leur planification sur un ou deux ans.

N° 01.2021.04 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions au S.M.I.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions du Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes), du Syndicat de la station d'épuration du Thillot, de la commune de Villouxel (canton de Neufchâteau), du Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), du Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompaire) et du Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères) au S.M.I.C.

N° 01.2021.05 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Transports – Convention de délégation avec la Région Grand Est pour le transport scolaire.

La convention concernant l'organisation du transport scolaire que la commune assure par délégation de la région en cours a été signée en 2014 pour six années à compter de l'année scolaire 2013-2014.

La région Grand Est propose de reconduire cette convention dans les mêmes termes, à savoir une compensation totale des coûts par le versement de trois acomptes et d'un solde de régularisation en fin d'année scolaire, pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

En juillet 2021, le nouveau règlement régional entrera en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit la convention avec la Région Grand Est concernant l'organisation du transport scolaire et autorise le Maire à la signer.

N° 01.2021.06 – OBJET : Domaine et patrimoine – Aliénations – Délibération pour échange terrains et contribution Nids des Vosges.

Madame le Maire rappelle la configuration des lieux, la prolifération des scolytes observée et l'entente convenue à ce sujet avec la S.C.I. de La Maison Blanche et l'O.N.F.

Une nouvelle estimation des parcelles, demandée par la commune, a donc été établie. Elle confirme la dévalorisation des parcelles échangées :

- parcelle communale A 2928 : 13 694 €,
- parcelles de la SCI A 113, 114 118 et 2930 : 3 246 €.

La S.C.I. de la Maison Blanche s'engage donc à verser le différentiel de 10 448 €. Afin d'avoir un échange à l'équilibre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, charge le Maire de signer les documents à venir et confirme que les frais notariés restent à la charge de la S.C.I. de la Maison Blanche.

Informations diverses.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint fait le point sur la saison en cours de déneigement : 200 heures déjà effectuées, panne sur le distributeur de TRAPP, conditions de prise en charge de déneigement d'habitations sur la commune de GRANGES-AUMONTZEY. Le déneigement sur domaine privé est abordé et différents points sont précisés. Un panneau « Route non déneigée » serait à mettre en place sur le chemin des Caves.

COMMUNE DE CHAMPDRAY SEANCE DU 29 JANVIER 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la distribution de colis à tous les habitants de plus de 65 ans de CHAMPDRAY, ainsi que deux livres aux enfants de 0 à 11 ans et la proposition de prise en charge par le C.C.A.S. de l'inscription à la médiathèque de GERARDMER.

Le repas traditionnel de fin d'année n'ayant pu avoir lieu, tout comme la Fête de St Nicolas.

De nombreux retours positifs ont été transmis à la Mairie et au C.C.A.S. par les bénéficiaires de ces attentions.

En réponse à une question, faisant suite à un article de presse concernant une commune voisine, Madame le Maire indique qu'aucun projet de travaux sur le chemin de Constempné n'est prévu pour la commune de CHAMPDRAY.

Madame le Maire précise qu'une réunion de travail sera bientôt prévue pour la réalisation des travaux d'accessibilité à la salle polyvalente et à l'église. Le dossier étant finalisé, la subvention attribuée.

M. Nicolas COSTE, référent Aménagement Numérique auprès de Monsieur le Préfet des Vosges, a informé Madame le Maire que la commune de CHAMPDRAY a été sélectionnée au vu de la mauvaise couverture en téléphonie mobile.

La validation par arrêté ministériel date du 26 décembre 2020.

Ceci fait suite à un dossier transmis par la commune il y a quelques années.

Une rencontre sera prévue prochainement avec le Conseil Municipal, en présence de Monsieur COSTE, afin de préciser la procédure et répondre aux questions à ce sujet.

Le Maire,
Elisabeth KLIPFEL.

